

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

**Demande d'enregistrement présentée
par la Société IMMALDI ET COMPAGNIE
sur la création d'un nouveau bâtiment
exploité sous l'enseigne ALDI
sur le territoire de la commune de GUEUX**

En application des dispositions du Code de l'environnement, une consultation publique est ouverte du **mardi 23 novembre 2021 au mercredi 22 décembre 2021 inclus** par arrêté préfectoral n° **2021-CP-161-IC** sur la demande d'enregistrement concernant la création d'un nouveau bâtiment sur le territoire de GUEUX, présentée par la société IMMALDI ET COMPAGNIE.

Pendant toute la durée de la consultation publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier relatif à cette requête et consigner ses observations sur le registre déposé en **mairie de GUEUX**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, **soit les lundi et vendredi de 14h00 à 18h00, les mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et le mercredi de 15h00 à 19h00**, ou les adresser au Préfet par lettre à l'adresse suivante : Direction Départementale des Territoires – SEEPR – Cellule Procédures Environnementales – 40, Boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex ou par voie électronique à : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

A l'issue de la procédure, la demande susvisée peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande présentée par la **société IMMALDI ET COMPAGNIE**.

Cet avis au public ainsi que la demande de l'exploitant sont consultables sur le site internet « les services de l'État dans la Marne » : www.marne.gouv.fr.

Châlons-en-Champagne le 21 octobre 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le chef de la Cellule
signé : Vincent ROGER